

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 18 mars 2013

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents : M. TERRAL, Maire.

Mme METGE, Mrs ANENTO, TERRASSIE, FABRE, Adjointes.
Mmes ITRAC, BODHUIN, Mrs MOSTARDI, RIEUX, VINCELOT, PUECH,
SALVADOR, MANDIRAC, HERNANDEZ, PALMA, Conseillers municipaux.

Excusés : M. GIRME qui a donné procuration à M. PUECH.
M. DUREL qui a donné procuration à M. FABRE.
M. DELPUECH qui a donné procuration à M. TERRAL.
M. GARCIA.

Date de la Convocation : 13 mars 2013

Secrétaire de séance : M. FABRE Louis.

Après avoir procédé au tirage au sort public des jurés d'Assises et citoyens assesseurs, en présence des représentants des Communes de Brens, Lagrave et Rivières, M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

M. le Maire apporte les précisions suivantes :

- Débat d'orientations budgétaires :

- Informations financières – Ratios 2012
- Estimatif FCTVA 2012 : - Budget principal : 39 882 €
-Service Assainissement : 1 440,52 €

- Demande de devis à GROUPAMA pour l'assurance des radars pédagogiques mis à disposition par la Préfecture.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION – 2013/11

I – ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de BRENS a prescrit l'élaboration du Plan Local d'urbanisme par délibération du 28 Octobre 2008.

Les objectifs généraux fixés pour cette procédure avaient été arrêtés par la délibération précitée, à savoir :

- 1- De prescrire la révision du Plan d'Occupation du sol sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L. 123-13 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.**

- 2- D'approuver les objectifs poursuivis à savoir :**
 - ⇨ Adopter une politique d'urbanisation rationnelle du territoire permettant :
 - De stopper l'habitat diffus
 - De préserver et favoriser l'agriculture locale et les espaces naturels
 - ⇨ Proposer une offre diversifiée en matière de logement permettant de favoriser la mixité sociale.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 18 mars 2013

- ⇒ Sécuriser et aménager les réseaux routiers existants ou à venir pour favoriser les échanges avec les communes voisines.
- ⇒ Le développement doit être choisi et maîtrisé évitant de déstabiliser les équipements communaux (école, réseaux, voirie).
- ⇒ Permettre à la commune de disposer de nouvelles zones constructibles qui généreront une installation progressive de la population en assurant le développement économique de la commune dans le respect d'un équilibre entre l'agriculture et l'urbanisation.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal du **28 Octobre 2008** a également défini **les modalités de concertation** comme suit :

3- D'ouvrir la concertation associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :

- ⇒ Exposition des éléments d'études au public qui évoluera au fur et à mesure de l'avancée des études et des documents du PLU
- ⇒ Mise à disposition du public d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions, qui pourront également être adressées par courrier à M. le Maire.
- ⇒ Les éléments d'études, les documents du PLU et le registre seront mis à disposition du public au Secrétariat de Mairie, Mairie de BRENS, 5 Place de la Mairie 81600 BRENS aux heures d'ouverture de la Mairie soit :
 - Lundi de 8 H à 12H – de 13H30 à 17h30
 - Mardi de 8H00 à 12H00.
 - Mercredi de 8H00 à 12H00 – de 13H30 à 16H30
 - Jeudi de 8H00 à 12H00- de 13H30 à 17H30
 - Vendredi de 8H00 à 12H00- de 13H30 à 17H30

Le registre mentionnera les dates de mise à disposition des nouveaux documents qui seront ajoutés tout au long de la réflexion.

- ⇒ Parution dans les bulletins Municipaux
- ⇒ Communication sur le site internet

La concertation prend fin dès que son bilan est établi par délibération du conseil municipal, soit au plus tard, au moment de l'arrêt du projet de révision du PLU.

Suite au choix du Bureau d'Etudes chargé de procéder à cette élaboration, en l'espèce, la société Citadia Conseil, l'étude a débuté par l'élaboration du Diagnostic Territorial Stratégique, photographie précise des diverses composantes démographiques, économiques, sociales, environnementales, urbanistiques et paysagères de la Commune.

La définition des enjeux de développement du territoire et les objectifs en matière d'aménagement qui en découlent ont permis d'établir le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) concernant l'ensemble du territoire communal. Ce projet prend notamment en considération les politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de transports et d'environnement.

Conformément à l'article L 123-9.1^{er} du Code de l'urbanisme, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du **20 Juillet 2010**.

Ces orientations ont servi de base à l'élaboration du projet de Plan Local de l'Urbanisme qui a donné lieu à association, consultation et concertation avec les partenaires institutionnels, les associations locales compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme et le grand public.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 18 mars 2013

Au cours des études, les modalités de concertation définies au préalable ont été entièrement respectées.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-9, L.300-2 et R.123-18

Vu l'article 20 de la Loi 2011-12 du 05/01/2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne et qui précise les dispositions transitoires à l'application de la Loi 2010-788 du 12/07/2010 dite « Grenelle2 ».

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **28 octobre 2008** ayant prescrit la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de la concertation.

Vu les débats tenus en Conseil Municipal du **20 Juillet 2010** sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire.

Vu le Projet du Plan Local d'Urbanisme comportant :

- Le Rapport de présentation
- Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Le règlement et les documents graphiques qui l'accompagnent
- Les annexes

Considérant que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale en ayant fait la demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, et annexé à la présente délibération.
- **DECIDE** d'arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BRENS tel qu'il est annexé à la présente délibération
- **INFORME** que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal et le bilan de concertation seront :
 - Communiqués pour avis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées à l'élaboration du document.
 - Tenus à la disposition des communes voisines et des établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande.
- **INFORME** que les associations locales d'usagers agréées et les associations agréées mentionnées à l'article L141-1 du Code de l'Environnement pourront en prendre connaissance à la mairie conformément à l'article L.121-5 du Code de l'Urbanisme.
- **DIT** que le dossier du PLU, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, et le bilan de la concertation sont tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera transmise à M. Le Préfet et sera affichée en Mairie durant un délai d'un mois, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Urbanisme.

M. le Maire précise que les personnes publiques associées disposent d'un délai de 3 mois pour émettre leurs observations.

L'enquête publique se déroulera en septembre 2013 pendant 1 mois.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 18 mars 2013

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif assurera des permanences à la Mairie pour recueillir les observations du Public dans le cadre de l'enquête publique conjointe PLU/Zonage Assainissement.

II – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 13/03/2013

Un compte rendu de la Commission Finances du 13/03/2013 portant sur les questions financières de l'ordre du jour de la séance : Comptes Administratifs et résultats comptables 2012 – Subventions aux Associations 2013, a été remis à chaque élu.

III – COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

1) Budget principal

M. le Maire présente le compte administratif du budget principal 2012 à l'Assemblée :

Fonctionnement (F)

Mandats émis = 1 369 587,80 €

Titres émis = 1 570 250,86 €

Résultat exercice Excédent = 200 663,06 €

Résultat reporté 2011 Excédent = 120 127,79 €

Résultat de clôture 2012 Excédent = 320 790,85 €

Investissement (I)

Mandats émis = 507 823,15 €

Titres émis = 425 684,45 € (dont 109 000 € part résultat Fonctionnement 2011 affecté à l'investissement)

Résultat Exercice Déficit = - 82 138,70 €

Résultat reporté 2011 Excédent = 358 459,73 €

Résultat de clôture 2012 Excédent = 276 321,03 €

Soit Résultat global de l'Exercice (F+I) = Excédent 118 524,36 €

Résultat global de clôture (F+I) = Excédent 597 111,88 €

Restes à réaliser (I) :

- Dépenses = 462 133,75 €

- Recettes = 25 991,74 €

Soit Déficit RAR = - 436 142,01 €

Soit Résultat TOTAL (F+I) = Excédent : 160 969,87 €

➤ Investissement Déficit - 159 820,98 €

➤ Fonctionnement Excédent 320 790,85 €

M. le Maire cède la Présidence à M. ANENTO Emile pour le vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Le Compte Administratif 2012 du budget principal est adopté à l'unanimité.

2) Service Assainissement

M. le Maire présente le compte administratif du service assainissement 2012 à l'Assemblée :

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 18 mars 2013

Fonctionnement (F)

Mandats émis = 94 433,12 €
Titres émis = 120 823,82 €

Résultat Exercice Excédent = 26 390,70 €
Résultat reporté 2012 Excédent = 36 613,00 €
Résultat de clôture 2012 Excédent = 63 003,70 €

Investissement (I)

Mandats émis = 50 227,45 €
Titres émis = 160 612,73 € (dont 126 104 € part résultat Fonctionnement 2011 affectée à l'investissement)

Résultat Exercice Excédent = 110 385,28 €
Résultat reporté 2011 Excédent = 21 046,63 €
Résultat de clôture Excédent = 131 431,91 €

Soit Résultat global de l'exercice (F+I) = Excédent 136 775,98 €
Résultat global de clôture (F+I) = Excédent 194 435,61 €

Restes à réaliser (I) =

- Dépenses = 156 688,49 €
- Recettes = 12 347,00 €
Soit déficit RAR = - 144 341,49 €

Soit résultat total (F+I) Excédent = 50 094,12 €

⇒ Investissement Déficit = - 12 909,58 €

⇒ Fonctionnement Excédent = 63 003,70 €

M. le Maire cède la Présidence à M. ANENTO Emile pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

Le Compte Administratif 2012 du Service Assainissement est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION – 2013/12

IV – COMPTES DE GESTION 2012 – BUDGET PRINCIPAL ET SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté les comptes administratifs 2012 du Budget Principal et du Service Assainissement :

Approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2012 dressés par le Comptable du Trésor Public de GAILLAC pour le Budget Principal et le Service Assainissement.

DELIBERATION – 2013/13

V – AFFECTATION DES RESULTATS 2012

1) Affectation des résultats du Compte Administratif 2012 – Budget Principal.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2012 du Budget Principal de la Commune de Brens fait apparaître les résultats suivants :

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 18 mars 2013

SECTION INVESTISSEMENT

-	Résultat cumulé au 31/12/2011	Excédent :	+358 459,73€
-	Résultat de l'exercice 2012	Déficit :	- 82 138,70€
-	Résultat comptable cumulé au 31/12/2012 Excédent :		+276 321,03€

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2013 à la ligne 001 Recettes.

-	Restes à réaliser Recettes	+ 25 991,74€
-	Restes à Réaliser Dépenses	- 462 133,75€
-	Solde Restes à Réaliser	Déficit : - 436 142,01€

⇒ Soit un déficit de financement de -159 820,98€

SECTION FONCTIONNEMENT

-	Rappel du résultat cumulé au 31/12/2011	Excédent	+ 229 127,79€
-	Déduire partie affectée à l'investissement en 2012		- 109 000,00€
-	Résultat de l'exercice 2012	Excédent :	+200 663,06€
-	Résultat comptable cumulé au 31/12/2012 Excédent		+ 320 790,85€

⇒ Le résultat à affecter est positif : + 320 790,85€

Sur proposition de Mr le Maire et conformément aux dispositions règlementaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation suivante :

-	Couverture du besoin de financement pour 2013	159 820,98€
-	Affectation en réserves supplémentaires pour budget 2013 (c/1068)	90 000,00 €
-	Report à nouveau au budget 2013 ligne 002 Recettes (section Fonctionnement)	70 969,87 €

DELIBERATION – 2013/14

2) Affectation des résultats du Compte Administratif 2012 – Service Assainissement

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2012 du Service Assainissement de la Commune de BRENS fait apparaître les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

-	Résultat cumulé au 31/12/2011	Excédent :	+ 21 046,63€
-	Résultat de l'exercice 2012	Excédent :	+ 110 385,28€
-	Résultat comptable cumulé au 31/12/ 2012 Excédent		+ 131 431,91€

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2013 à la ligne 001 Recettes

-	Restes à Réaliser Recettes	+ 12 347,00€
-	Restes à Réaliser Dépenses	-156 688,49€
-	Solde Restes à réaliser	Déficit : - 144 341,49€
	Soit un déficit de financement de	- 12 909,58€

SECTION FONCTIONNEMENT

-	Rappel du Résultat cumulé au 31/12/2011	Excédent	+ 162 717,00€
-	Déduire partie affectée à l'investissement en 2012		- 126 104,00€
-	Résultat de l'exercice 2012	Excédent :	+ 26 390,70€

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 18 mars 2013

- **Résultat comptable cumulé au 31/12/2012 Excédent : + 63 003,70€**

⇒ **Le résultat à affecter est positif : 63 003,70€**

Sur proposition de Mr le Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Couverture du besoin de financement pour budget 2012 12 909,58 €
- Affectation en réserves supplémentaires pour budget 2013 (c/1068) 30 000,00 €
- Report à nouveau au budget 2013 ligne 002 Recettes (Section Fonctionnement) 20 094,12 €

DELIBERATION – 2013/15

VI – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Après avoir examiné les propositions de l'inter commission du 5 mars 2013, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau récapitulatif des Subventions aux Associations 2013 y compris les Accueils de loisirs de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, dont le montant total de 205 458,15 € sera inscrit au c/6574 du Budget Principal 2013 :

- A.P.E	2700 €
- Boule Brensole	900 €
- Brens Olympique	2250 €
- U.S Brens Football	2250 €
- Club des Aînés	800 €
- CAB	1800 €
Orchestre	1200 €
- Patrimoine Brensol	400 €
- U.S.E.P	920 €
- Jardins de la Forme	300 €
- Rool toujours	150 €
- Brens Touch'rugby	300 €
- Camp de Brens	500 €
- Athlétisme	300 €
- TCASC	1000 €
- FNACA	150 €
- Souvenir Français	50 €
- APSECT	100 €
- Chasse (Amicale des Vacans)	200 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers	200 €
- Restos du cœur	250 €
- Croix Rouge	50 €
- ADDAH Mutilés	100 €
- A.L.M.A	150 €
- Association des Maires	642,35 €
- Nature et Progrès	100 €
- Fonds réservés	9500 €
TOTAL (hors Récréa'Brens et Accueil de loisirs TED)	27 262,35 €
Récréa'Brens (DSP)	173 476,80 €
Amicale Laïque (Graulhet)	3 672,00 €
La Farandole (Cadalen)	381,00 €
Clé des Champs (Lagrange)	588,00 €
FRANCAS (Gaillac)	78,00 €
TOTAL C/6574	205 458,15 €

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 18 mars 2013

- ❖ Subventions pour l'année 2013 aux Associations signataires de la charte intercommunale pour l'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 15 ans de la Communauté de Communes Tarn et Dadou : Amicale laïque (Graulhet)/La Farandole (Cadalen)/Clé des Champs (Lagrange)/Francas (Gaillac)

Les associations citées en objet ont pour activité, initiées et conçues par elles, l'accueil de loisirs pendant les mercredis et vacances scolaires des enfants de 3 à 15 ans de la Communauté de Communes de Tarn et Dadou.

Dans ce cadre, les associations ont sollicité les subventions suivantes à hauteur de 0,75 € par heure facturée (année de référence 2011) pour l'année 2013 :

- Amicale laïque (Graulhet) = 3672 €
- La Farandole (Cadalen) = 381 €
- La Clé des Champs (Lagrange) = 588 €
- Francas (Gaillac) = 78 €

Considérant l'intérêt public local attaché à cette activité en matière d'Enfance,

Considérant la signature de la Charte Intercommunale pour l'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 15 ans en date du 21 mars 2013,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le versement des subventions ci-dessus énumérées pour l'année 2013 pour un montant total de 4719 €
- Autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte à l'Assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner (modifiée) pour laquelle il a renoncé au droit de préemption :

- Vendeur : M. TREILLET Didier
- Acheteur : M.et Mme BILLOT
- Immeuble non bâti : C N° 251 « Route de Lagrange » 180 m²
- Prix : 15 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures.

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		RIEUX René	
ANENTO Emile		PUECH Thierry	
METGE Monique		MANDIRAC Jean-Claude	
TERRASSIE J.Claude		BODHUIN Maryline	

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 18 mars 2013**

FABRE Louis		MOSTARDI Daniel	
DELPUECH Jacques		ITRAC Sandrine	
DUREL José		HERNANDEZ Michel	
GARCIA Philippe		SALVADOR J.Marc	
PALMA Philippe		VINCELOT Gérard	
GIRME Bernard			